

L'autre fait est moins consolant, mais il peut aussi fortifier la même croyance.

Il y avait dans la salle des femmes malades, il y a peu d'années, une vieille protestante, que ses parents tous catholiques avaient placée à l'Hôpital du Sacré-Coeur, dans l'espoir qu'elle s'y convertirait. Mais, malgré les nombreuses prières qui furent adressées au ciel pour le salut de son âme, rien ne put l'engager à rentrer dans le sein de l'Eglise. On se disait : Ou elle va se convertir, ou elle ne mourra pas ici. Et en effet, malgré toutes les apparences du contraire, elle put réussir à se faire transporter chez une de ses filles où elle mourut au milieu de ses enfants affligés.

L'ABBÉ CHS. TRUDELLE,
Chapelain.

(à suivre)

Une page du Code catholique

Qu'entendez-vous en disant que notre douleur doit être intérieure ?

En disant que notre douleur doit être intérieure, j'entends qu'elle doit venir du cœur et non pas des lèvres seulement.

Notre douleur est intérieure quand le cœur et la bouche s'accordent parfaitement, quand les paroles sont l'écho fidèle des sentiments du cœur. Au contraire, la douleur est seulement extérieure, si le cœur et la bouche se contredisent, si les lèvres expriment des sentiments que le cœur ne professe pas. Un pénitent, par exemple, peut verser des larmes dans le confessionnal, solliciter l'absolution, assurer qu'il est véritablement repentant, et réussir à extorquer l'absolution au confesseur trompé par les apparences ; mais Dieu qui voit le fond des cœurs, qui sait que sa douleur n'est ni réelle ni intérieure, mais seulement simulée et extérieure, ne ratifiera pas l'absolution donnée et les péchés de ce pénitent ne seront pas pardonnés. Il est facile de tromper le confesseur et de lui extorquer l'absolution, d'autant plus qu'il est obligé de croire le pénitent ; mais quand les dispositions requises font défaut, l'absolution que donne le prêtre, et qu'il ne donnerait pas s'il connaissait les dispositions du pénitent comme Dieu les connaît, reste sans effet.
